



Communiqué des Maisons familiales rurales

du 2 mars 2011

Relance de l'alternance :

Des mesures qui ont le mérite d'exister mais qui doivent être complétées par des actions structurelles à plus long terme

Les Maisons familiales rurales ont pris connaissance des mesures sur le développement de l'alternance annoncées hier par le Président de la République lors d'un déplacement en Seine-Saint-Denis.

Elles se félicitent de ces décisions qui devraient permettre de soutenir l'apprentissage dans l'immédiat.

Les Maisons familiales rurales estiment cependant nécessaire d'aller plus loin, tant sur le plan qualitatif que financier, si l'on veut doubler le nombre de jeunes par alternance. Elles proposent :

1. D'engager au plus vite une réflexion sur les conséquences du « Bac pro 3 ans » en apprentissage si l'on veut rendre ce parcours plus attractif :

- Mettre en œuvre des parcours initiatiques à l'apprentissage dans les CFA pour des jeunes ayant terminé le collège.

- Adapter le nouveau dispositif DIMA pour accueillir après la classe de 3^{ème} une partie du public intéressé par le Bac Pro et par l'apprentissage.

- Augmenter le passage du nombre d'élèves titulaires d'un CAP en filière Bac pro.

2. De prévenir les ruptures de contrat d'apprentissage en développant des formules variées de parcours préparatoires au sein des CFA :

- Mettre en œuvre de nouveaux dispositifs préparatoires à l'apprentissage après le collège.

- Proposer ces « parcours préparatoires à l'apprentissage » au sein des CFA à tous les jeunes en quête d'une formation par alternance.

- Ne pas réserver, comme c'est trop souvent le cas, de tels parcours aux jeunes décrocheurs.

3. De développer une véritable ingénierie pédagogique de l'apprentissage :

- Prévoir une préparation spécifique des formateurs de CFA à la pédagogie de l'alternance.

- Travailler à l'individualisation des parcours.

- Développer la mixité des statuts (apprentissage, scolaire, contrat de professionnalisation) durant la formation et au sein des groupes.

4. D'assouplir certaines règles et d'engager de nouvelles pratiques :

- Permettre l'entrée en apprentissage tout au long de l'année.

- Favoriser l'apprentissage dans le secteur public et le secteur associatif.

- Encourager les changements d'entreprise et la mobilité internationale pendant la formation.

5. De rendre le financement des CFA plus juste :

- Limiter le montant de la taxe d'apprentissage par apprenti.

- Simplifier les règles de répartition de la taxe d'apprentissage.

- Fusionner la contribution au développement de l'apprentissage et la taxe d'apprentissage.

Si un projet de loi est déposé prochainement, il devra tenir compte de ces différents paramètres afin de tirer entièrement profit des potentialités que l'alternance recèle.

Toute information complémentaire auprès de Patrick Guès (UNMFREO) au 01 44 91 86 86 ou à patrick.gues@mfr.asso.fr



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales « Réussir autrement sa formation »

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des Maisons familiales rurales coordonne et oriente les activités du mouvement. Elle a pour objectifs :

- de garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- d'impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- d'impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- de proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- de représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- de développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.asso.fr

Blog sur la formation en alternance : <http://patrickques.wordpress.com/>